Réf. Farde e-Assemblées : 2567226

N° OJ : 121

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Plan Climat.- Asbl "Buurtwerk Noordwijk".- Subside : 3.567,03 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022, visant à diminuer de 55% les émissions sur son territoire d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone pour 2050 ;

Considérant l'ambition de la Ville de Bruxelles inscrite dans son plan Climat de se diriger vers une Gestion harmonieuse de l'eau notamment le point 2: "Lutter contre les risques croissants d'inondations" ;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de soutenir les organismes apportant des solutions qui contribuent à réduire la vulnérabilité climatique de certains quartiers de la Ville de Bruxelles face aux fortes pluies et aux risques d'inondations que ces dernières peuvent engendrer ;

Considérant le devis reçu afin de réaliser des travaux d'adaptation qui rendrait le n° 24 de la chaussée d'Anvers moins vulnérable aux risque d'inondations en cas de fortes pluies, et la demande de subside adressée à la Ville de Bruxelles ;

Il y a lieu d'effectuer l'engagement suivant à l'article 87906/52252 :

- 3.567,03 EUR en faveur de l'asbl "Buurtwerk Noordwijk";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article 1 : L'octroi d'un subside de 3.567,03 EUR à l'asbl "Buurtwerk Noorwijk".

Article 2 : Le financement de la dépense par l'emprunt.

Article 3 : La mise en liquidation du subside sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle.

Article 4 : Le Collège est chargé de modalités d'exécution.

Annexes :